

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-059

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-CINQ AVRIL à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Josiane SICCARDI– Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : M. RIQUELME à M. CHAMBI – M. CAMPENS à Mme RIALLAND – Mme LE MOIGNE à M. GARNIER – Mme VACCA à M. PEZERY – M. FIORE à Mme DELI

SECRETARE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient d'élire nos représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette commission est chargée de fixer le montant des transferts de compétences à TPM.
Chaque Commune dispose de 2 représentants au sein de cette commission : 1 titulaire et 1 suppléant.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21,
VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les candidatures déclarées sont celles de :
M. Denis CHAMBI et M. Pierre-Laurent CHABLE pour le poste de délégué titulaire.
Mme Dominique ROLLAND pour le poste de délégué suppléant

Le dépouillement donne le résultat suivant :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

- DELEGUE TITULAIRE :

M. Denis CHAMBI : 25 voix
M. Pierre-Laurent CHABLE : 1 voix
7 bulletins blancs

- DELEGUE SUPPLEANT :

Mme Dominique ROLLAND : 25 voix
8 bulletins blancs

Sont désignés en qualité de représentants de la commune au sein de la CLECT :

M. Denis CHAMBI, Délégué Titulaire

Mme Dominique ROLLAND, Déléguée Suppléante

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140425-14-DCM-DGS-059
-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

AFFICHÉ le 15/5/14